



Compte-rendu CFDT de la réunion du 22/11/2012 entre la DRH et les OS le matin et la bilatérale CFDT avec le conseiller social de la ministre le 22/11/2012, après-midi.

LA FIN DES OUVRIERS D'ETAT ?



Commentaire CFDT,

Suite au changement de gouvernement, la ministre et ses collaborateurs, directrice de cabinet et conseillers sociaux ont organisé plusieurs réunions bilatérales avec les organisations syndicales (OS) ainsi que des réunions plénières avec les organisations syndicales représentées au Comité Technique Ministériel (CTM).

Il en découle comme le demandait la CFDT un agenda social

Les dossiers prioritaires retenus, avec comme chantier transversal ,le dialogue social sont.:

- les OPA,
- les agents de la catégorie C,
- le métier des ingénieurs,
- les conditions de travail,
- l'égalité professionnelle,
- les personnels des établissements public de l'environnement.

Concernant le dossier OPA :

la finalisation de l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale (décret homologation et retraite)

la modification du décret du 21 mai 1965 (statut OPA) à minima pour permettre le transfert des OPA des services de navigation à VNF au 1^{er} janvier 2013.

la refonte du décret de 1965 après une analyse du rapport du CGEDD (présentation aux OS le 17 décembre) avec un travail sur les missions et les métiers et de la nécessité ou pas de recruter des OPA ? La question posée est bien celle de recruter ou pas des agents sous statut OPA !

C'est dans le cadre de cet agenda social que se sont déroulées deux réunions : une le 22/11/2012 matin avec les OS et la DRH pour une présentation de l'ensemble des chantiers « OPA », l'autre avec la CFDT et M. AMBROSINI, conseiller social du ministre délégué en charge des transports, en charge du dossier OPA en binôme avec M. SCHMITT sous directeur de la modernisation et de la gestion statutaire.

Rencontre O.S et DRH le 22/11/2012 matin

Présents :

CFDT : Fr. BROTHELANDE - P. GROSROYAT - P. BLANDEL - F. HIESIGER - R. HUTINET
CGT - FO - FSU et UNSA

Représentants de l'Administration

Mme EYSSARTIER - DRH du MEDDE, M SCHMITT sous directeur de la modernisation et de la gestion statutaire en charge du dossier, leurs collaborateurs du bureau de gestion et de RS,

La DRH présente cette réunion comme s'inscrivant dans l'agenda social. Elle confirme le « double pilotage » du dossier par M. AMBROSINI pour le cabinet et M. SCHMITT pour la DRH.

Ordre du jour :

- agenda social du MEDDE et chantiers prioritaires + calendrier
- révision du décret de 1965 à minima
- décret d'homologie
- décret retraite.

Elle nous indique que, depuis le changement de gouvernement, des marges de discussions se sont débloquées au niveau de Bercy et de la FP concernant le décret d'intégration et le décret retraite.

Des réunions ont déjà eu lieu pour porter certains amendements de la CFDT et de la CGT que l'on retrouve dans le document remis en séance (en pièce jointe), d'autres réunions sont programmées.

Elle souligne le contexte budgétaire dans lequel nous sommes.

CFDT.

Nous voulons connaître le statut de cette réunion . De quoi allons-nous discuter ? Quelle volonté politique concernant le corps des OPA ? Pourquoi refusez-vous de nous communiquer le rapport du CGEDD ?

Il n'y a plus de recrutements d'ouvriers d'État au MEDDE, à la DGAC, à la Défense, à l'IGN etc. C'est la mort du FSPOEIE ! Que répondez-vous ?

Quid de l'évolution du décret de 1965 qui concerne tous les OPA, promis depuis plusieurs

années.

Sur l'intégration OPA/FPT les politiques, les députés, les sénateurs se sont engagés sur une intégration « attractive et de droit dans toutes les catégories de la Fonction Publique Territoriale A,B,C » ainsi qu'un niveau de retraite identique à celui du Fonds Spécial Des Pensions Des Ouvriers Des Établissements Industriels De l'État (FSPOEIE) voilà notre cahier des charges.

Administration

Pas de réponse sur les orientations politiques (on voit bien qui pilote)

Elle nous présente le calendrier social.

«Nous travaillons en direct et nous devons continuer à travailler de la sorte du fait des contraintes en matière de temps (documents en séance) »

Il ne faut pas mélanger l'intégration de certains OPA et l'évolution du décret de 65. Il faut bien dissocier ces 2 éléments.

Nous essayons de débloquer le problème des retraites...

Une nouvelle évolution positive du statut de 65 n'est pas d'actualité dans cette phase de transfert des OPA à la fois vers VNF et la FPT. Il faut répondre dans l'urgence aux obligations vis-à-vis des transferts.

Le document remis en séance sur le décret d'homologie est une présentation de l'état des discussions et en aucun cas, une présentation de la prise en compte ou non de toutes les propositions CFDT, CGT

En fait si nous nous voyons aujourd'hui, c'est pour faire l'état des lieux du niveau des discussions en interministériel et des principes actés, non pas pour négocier quoi que ce soit à ce jour !

Décret retraite :

Les discussions sont compliquées et longues, nous partageons le constat que la double pension ne respecte pas les engagements, nous travaillons sur une pension unique.

Les délais sont contraints si nous ne voulons pas que les OPA perdent une année de plus, mais même si nous trouvons un support législatif pour modifier la loi, les procédures sont longues et nous ne sommes pas sûrs de respecter les délais.

Nous espérons avoir des réponses supplémentaires lors de la prochaine réunion interministérielle du 7 décembre 2012

CFDT

Le constat que nous faisons aujourd'hui c'est que le dialogue social et la conception que nous nous en faisons n'est pas présent aujourd'hui. L'administration nous fait état de réunions interministérielles mais nous ne savons pas ce qu'elle porte et nous demandons d'attendre le résultat « des courses ». Même si nous n'ignorons pas les difficultés rencontrées, nous voulons être associés en amont des discussions, voir, pouvoir discuter directement en interministériel c'est pourquoi nous demandons une nouvelle table

ronde. »OPA ». A suivre

Rencontre au cabinet du Ministre M AMBROSINI le 22 Après midi

CFDT : H LEBRETON Fr. BROTHELANDE - P. GROSROYAT - P. BLANDEL - Fr. HIESIGER - R. HUTINET.

Administration M AMBROSINI, M SCHIMTT, M SONJON (Chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaire des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes)

Nous n'avons pas voulu aborder cette réunion par une liste de revendications connues de tous mais bien d'essayer d'obtenir des informations sur les volontés politiques concernant l'avenir des OPA.

M. AMBROSINI, se présentant comme ancien DRH à la RATP, indique après l'intervention d'Hubert LEBRETON secrétaire général de l'Union des Fédérations des territoires Autoroute et Mer CFDT (UFETAM/CFDT) que le chantier « OPA » est un des éléments du chantier plus large des ouvriers d'état ouvert par la Fonction Publique de l'État.

Concernant l'intégration des OPA dans la FPT il partage l'idée que les choses n'ont que trop duré et qu'il faut avancer. Par contre, la problématique des ouvriers d'État et de la pérennisation de ce « quasi statut OPA » par des recrutements, n'est pas si simple et fait partie des discussions dans l'agenda social de la Ministre.

Le 17 décembre 2012 les rédacteurs du rapport OPA au CGEDD feront une présentation aux organisations syndicales

Ce sera l'état des lieux : combien d'OPA, quelles missions, quels métiers, quels besoins ?

Après cet état des lieux et l'évaluation des besoins, nous demanderons un moratoire sur les blocages des recrutements (noyaux durs) pour faire face aux besoins en OPA.

Connaissant nos partenaires, ce sera limité en nombre et dans le temps (proposition fin 2014).

Après 2014 se posera la question du flux et du stock. Si l'on continue à recruter sur ces métiers 3 pistes sont possibles :

- statut « OPA » « rénové »
- recrutement Fonction Publique de l'État (fonctionnarisation des nouveaux)
- contrat à durée indéterminée (CDI).

La gestion du « stock » dépendra des options retenues. La discussion est largement ouverte pouvant aller jusqu'à une intégration comme fonctionnaire dans la Fonction Publique de l'État.

CFDT,

Nous avons immédiatement réagi sur le CDI en indiquant que pour la CFDT il n'était pas question de précariser les personnels.

Après avoir porté nos revendications sur les décrets homologation et retraite, nous avons également attiré en fin de réunion, l'attention du conseiller sur (cette liste n'est pas exhaustive) :

- le problème « amiante » pour tous les OPA,
- la prise en compte du complément à la prime de rendement dans le calcul de la pension,
- notre revendication d'une prime d'ancienneté de 1% par an sur toute la carrière et au minimum de 30%,
- le niveau de rachat très faible des jours compte épargne temps.
- la problématique des OPA travaillant en équipe dans les centres d'exploitation des DIR qui ne bénéficient pas de l'indexation de leur prime de métier par rapport au classement du CEI (comme les personnels d'exploitation) et la difficulté de maintenir ces équipes opérationnelles (suite aux départs à la retraite) à cause du gel des recrutements.
- le tassement salarial des trois premiers niveaux des classifications



Cette réunion de trois heures a été riche en échanges et la transparence du conseiller sur la problématique des ouvriers d'État, et plus particulièrement des OPA, est plutôt positive et tranche avec la langue de bois de certains de ses prédécesseurs d'un gouvernement précédent.

Comme nous pouvons le constater les « OPA » sont bien dans le collimateur de la FP et du Budget.

Les mois à venir et les décisions politiques qui seront prises vont sceller le sort des OPA. On est loin du chant des sirènes concernant une refonte du décret de 1965 améliorant la situation des OPA promise par notre Administration !.

Les rapports successifs de la cour des comptes et du budget qui ont pointé dans la gestion de ce statut des situations qu'ils jugent exorbitantes plombent le débat (exemple : coup de chapeau de compagnon à maître compagnon, majoration des heures supplémentaires, etc.)

**A suivre de très près
PG.**